

COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE N° 2 LA ROCHETTE

05/04/2017 / Salle polyvalente du centenaire / 19h30.

L'objet de la présente réunion publique concerne le Projet d'aménagement et développement durables de la révision du PLU.

Les grands axes du projet communal sont :

- recentrer les projets de développement sur le centre-ville de la Rochette afin de renforcer la polarité et la complémentarité des usages (équipements, habitat, commerces.....).
- Lutter contre l'étalement urbain pour préserver les entités naturelles et agricoles dans les objectifs fixés par le SCOT et le cadre législatif (loi ALUR).
- Aspirer à une approche plus durable des développements urbains
- Encourager une mobilité plus douce
- Préserver la vie économique locale

La parole est ensuite donnée au public. L'assemblée est composée d'une vingtaine de personnes. Les remarques du public ont porté sur :

> un projet ambitieux

Plusieurs interventions du public saluent l'ambition du projet de vouloir recentrer l'urbanisation. Pour certains, les communes de taille similaires en Savoie ou Isère se sont développées ces dernières années, la Rochette a besoin de ce dynamisme.

Un intervenant souligne l'importance de développer l'habitat en centre-ville pour maintenir les commerces.

> le cadre de vie

Même si l'ambition de recentrer l'urbanisation dans le bourg n'est pas remise en cause, il convient que les projets prennent bien en compte la qualité du cadre de vie. Le centre-ville devra être plus attractif.

> liaisons douces

Un habitant souligne la pertinence de conforter les modes doux, mais il demande qu'au moment où ces principes de liaisons seront précisés, il soit apporté une attention particulière aux riverains.

> l'échéance de la réalisation des opérations

Certains habitants demandent à quelles échéances seront réalisées les programmes de logements prévus dans les secteurs à enjeux pour recentrer l'urbanisation. Les élus répondent qu'il s'agit de secteurs qui seront précisés dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation du

PLU. Néanmoins, il s'agit d'opérations qui sortiront progressivement dans les prochaines années, la commune ne maîtrisant pas tout le foncier.

La réunion se termine à 21h00.